

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds | 31 mars 2025

Portefeuille FNB équilibré Vanguard

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Le Portefeuille FNB équilibré Vanguard (le « FNB ») cherche à procurer une croissance du capital à long terme et un niveau modéré de revenu au moyen de placements dans des actions et des titres à revenu fixe. Le FNB peut y parvenir, directement ou indirectement, au moyen de placements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse gérés par Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire ») ou une société affiliée ou dans certains autres fonds de placement (les « fonds sous-jacents »).

Dans des conditions normales de marché, le sous-conseiller s'efforcera de maintenir une répartition stratégique de l'actif à long terme pour les actions (environ 60 %) et pour les titres à revenu fixe (environ 40 %). La répartition de l'actif du portefeuille peut être reconstituée et rééquilibrée à l'occasion au gré du sous-conseiller.

Les portefeuilles des fonds sous-jacents devraient se composer de fonds indiciels qui procurent une exposition à de vastes marchés d'actions et de titres à revenu fixe.

Risque

Le risque associé à un placement dans le FNB demeure le même que celui indiqué dans le prospectus le plus récent. Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, il n'y a eu aucun changement au FNB pouvant avoir des répercussions significatives sur le niveau de risque global lié à un placement dans le FNB.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le FNB a affiché un rendement de 10,57 %. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond, un indice général de titres à revenu fixe, a enregistré un résultat de 9,60 %, et l'indice FTSE Global All Cap, un indice général d'actions, a progressé de 13,68 %.

Le rendement du FNB cadre avec sa stratégie de placement qui consiste à maintenir une répartition stratégique de l'actif à long terme entre les actions et les titres à revenu fixe, tout en surpondérant les actions. Au cours de la période, tous les placements ont contribué à la performance, en particulier les obligations canadiennes dans la composante titres à revenu fixe ainsi que les actions des marchés canadiens et émergents dans la composante actions.

L'indice FTSE Global All Cap, pondéré en fonction de la capitalisation boursière, représente le rendement des actions de sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation à l'échelle mondiale.

L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond représente une mesure générale du rendement des titres de créance mondiaux de catégorie investissement provenant de 24 marchés. L'indice comprend une vaste gamme de titres à revenu fixe à taux fixe, émis par les gouvernements ou les sociétés des pays développés et émergents.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants de nature financière, mais non les états financiers annuels complets du FNB. Il est possible d'obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais en composant le 1 877 410-7275, en nous écrivant à l'adresse 22, rue Adelaide Ouest, bureau 2500, Toronto (Ontario) M5H 4E3 ou en visitant notre site Web à l'adresse vanguard.ca ou le site SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire du rapport financier intermédiaire du FNB, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Événements récents

Les marchés financiers mondiaux ont été volatils du fait des fluctuations importantes des marchés des actions et des obligations. Les préoccupations quant aux perspectives de croissance économique, à l'inflation et à l'incertitude concernant les tarifs douaniers ont eu une incidence sur les marchés. Les valorisations élevées d'un petit groupe de sociétés axées sur les technologies ont commencé à diminuer. Le marché continue de faire face à des enjeux macroéconomiques importants, notamment la volonté de l'administration américaine de transformer le commerce mondial, et bon nombre de ces enjeux pourraient évoluer selon différents scénarios. L'imprévisibilité de la situation commerciale actuelle demande de faire appel à la prudence avant de prendre des mesures immédiates.

Opérations entre parties liées

Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire ») est gestionnaire, fiduciaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur du FNB. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie de ses services, des frais de gestion qui lui sont payés par le FNB (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom du FNB, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés auxquelles il est lié, lorsqu'il juge que ces opérations ou ententes sont dans l'intérêt du FNB. Une courte description des opérations ou des ententes entre le FNB et les parties liées est fournie dans la présente section.

Sous-conseiller

Le gestionnaire a retenu les services de Vanguard Global Advisers, LLC (« VGA »), un membre de son groupe, pour qu'elle agisse comme sous-conseiller du gestionnaire pour le FNB. À ce titre, VGA gère le portefeuille de placement du FNB, fournit des analyses et prend des décisions de placement, sous la surveillance continue du gestionnaire. VGA est un conseiller en placement inscrit aux États-Unis ayant ses bureaux à Valley Forge, en Pennsylvanie. En rémunération de ses services de sous-conseiller, VGA a droit à une partie des frais de gestion payés au gestionnaire par le FNB.

En ce qui concerne la supervision continue du membre du groupe par le gestionnaire, ce dernier s'est appuyé sur une recommandation positive et une instruction permanente, qu'il a reçues du comité d'examen indépendant (CEI) du FNB. L'instruction permanente exige du gestionnaire qu'il se conforme à ses politiques et procédures sur la surveillance des services fournis par le sous-conseiller du FNB et qu'il en fasse rapport périodiquement au CEI en décrivant chaque situation pour laquelle le gestionnaire a suivi l'instruction permanente et s'est conformé aux politiques et procédures.

Frais de gestion

Comme il est indiqué à la rubrique « Opérations entre parties liées », le gestionnaire agit comme gestionnaire, fiduciaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur du FNB. En rémunération de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion annuels maximaux de 0,22 % de la valeur liquidative (la « VL ») quotidienne du FNB, à payer mensuellement.

Le FNB investit principalement dans des fonds domiciliés au Canada (les « Fonds Vanguard domiciliés au Canada ») gérés par le gestionnaire, qui est en droit de percevoir des frais pour ses services de gestionnaire des Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents. Afin qu'il n'y ait aucune duplication des frais exigibles relativement au FNB et à son placement dans les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents, les frais de gestion payables par le FNB au gestionnaire, comme il est indiqué ci-dessus, sont réduits du total des frais de gestion payables au gestionnaire par les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents et de certains de ses frais que les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents paient directement (collectivement, le « ratio des charges totales des Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents »). Le ratio des charges totales des Fonds Vanguard domiciliés Canada sous-jacents est incorporé dans la valeur de marché des parts dudit Fonds dans lequel le FNB investit.

Les principaux services rémunérés à même les frais de gestion comprennent la rémunération du dépositaire, de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, ainsi que la rémunération des autres fournisseurs de services, notamment les fournisseurs d'indices, auxquels a recours le gestionnaire.

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'imposer au FNB ou à certains porteurs de parts des frais de gestion réduits par rapport à ceux auxquels il aurait autrement droit, auquel cas le montant de la réduction est distribué périodiquement par le FNB au porteur de parts sous forme de distributions sur les frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont le montant investi, la valeur liquidative du FNB et l'ampleur prévue de l'activité dans le compte. Les incidences fiscales éventuelles d'une distribution sur les frais de gestion seront généralement assumées par le porteur de parts qui reçoit la distribution.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principaux renseignements financiers du FNB et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre les résultats du FNB pour les périodes indiquées.

Actif net par part du FNB1

				Exercices clo	os les 31 mars
	2025	2024	2023	2022	2021
Actif net à l'ouverture de la période	30,92 \$	28,14 \$	29,33 \$	28,89 \$	23,62 \$
Augmentation (diminution) liée aux activités					
Total des revenus de placement	0,81	0,72	0,64	0,64	0,66
Total des charges	(0,03)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
Gains (pertes) réalisés pour la période	0,57	0,30	0,02	0,38	0,20
Gains (pertes) latents pour la période	1,80	2,53	(1,23)	(0,26)	4,61
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	3,15	3,53	(0,59)	0,74	5,45
Distributions					
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	(0,59)	(0,54)	(0,37)	(0,45)	(0,40)
Dividendes	(0,17)	(0,16)	(0,12)	(0,14)	(0,14)
Gains en capital	(0,34)	(0,12)	(0,21)	(0,29)	(0,11)
Remboursement de capital	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Total des distributions annuelles ³	(1,10)	(0,82)	(0,70)	(0,88)	(0,65)
Actif net à la clôture de la période	33,38 \$	30,92 \$	28,14 \$	29,33 \$	28,89 \$

- 1 Les faits saillants de nature financière sont extraits des états financiers préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité, qui autorisent le calcul de l'actif net sur la base du dernier cours pour les actifs et passifs financiers, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Il pourrait y avoir des différences entre l'actif net calculé aux fins du traitement des transactions des porteurs de parts et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables calculé aux fins de l'établissement des états financiers aux 31 mars 2025, 2024, 2023, 2022 et 2021.
- 2 L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation à la date applicable. L'augmentation (la diminution) liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période
- 3 Certaines distributions ont été versées en espèces et d'autres ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Immédiatement après un réinvestissement, le nombre de parts en circulation a fait l'objet d'un regroupement afin que la valeur liquidative par part à la suite de la distribution et du réinvestissement soit la même que si la distribution n'avait pas été versée. Le montant réel des distributions peut légèrement différer, car les nombres ont été arrondis.

Ratios et données supplémentaires

					Exercic	Exercices clos les 31 mars		
-	2025		2024		2023		2022	2021
Valeur liquidative totale (en milliers) ¹	3 419 969	\$	2 746 855	\$	2 359 026	\$	2 244 566 \$	1 644 518 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	102 450		88 830		83 840		76 540	56 930
Ratio des frais de gestion ²	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,24 %	0,24 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations et absorptions	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,24 %	0,24 %
Taux de rotation du portefeuille ³	9,99	%	10,76	%	10,00	%	7,38 %	9,05 %
Ratio des frais d'opérations ⁴	0,00	%	0,00	%	0,00	%	0,00 %	0,00 %
Valeur liquidative par part ¹	33,38	\$	30,92	\$	28,14	\$	29,33 \$	28,89 \$
Cours de clôture ¹	33,38	\$	30,93	\$	28,13	\$	29,33 \$	28,92 \$

- 1 Données au 31 mars de l'exercice indiqué.
- 2 Le ratio des frais de gestion (le « RFG »), exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période en question et la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, et comprend une part proportionnelle des charges des fonds Vanguard sous-jacents.
- 3 Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le sous-conseiller gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payés par le FNB sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.
- 4 Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et l'actif net moyen quotidien pour la période. Si, durant cette période, le FNB a facturé des commissions aux courtiers désignés pour compenser les répercussions de certains coûts de transaction associés à l'achat ou au rachat de parts du FNB, les coûts de transaction utilisés dans le calcul du ratio des frais d'opérations sont réduits du montant de ces commissions.

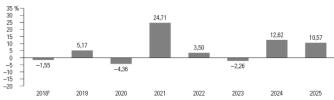
Rendement passé

Les renseignements présentés sur le rendement du FNB supposent que la totalité des distributions effectuées par le FNB pour les périodes indiquées a été réinvestie dans des parts additionnelles du FNB. Ces renseignements ne tiennent pas compte des frais et charges de vente, de rachat, de distribution ni d'autres charges optionnelles qui, le cas échéant, auraient réduit le rendement. Les rendements passés du FNB ne sont pas nécessairement une indication de ses rendements futurs.

Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel du FNB pour les périodes indiquées et démontre l'évolution du rendement du FNB d'une année à l'autre.

Le graphique indique sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de la période indiquée, d'un placement effectué le premier jour de cette période.



1 Rendement du 25 janvier 2018 (date du début des activités du FNB) au 31 mars 2018.

Rendement annuel composé

Le tableau suivant compare le rendement annuel composé historique du FNB à celui de deux indices généraux de marché, l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond et l'indice FTSE Global All Cap.

Une brève description des indices et une analyse du rendement relatif du FNB par rapport à celui des indices sont présentées à la rubrique « Résultats ».

Rendement annuel composé

Périodes closes le 31 mars 2025

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Depuis sa création ¹
Portefeuille FNB équilibré Vanguard	10,57 %	6,77 %	9,45 %	6,35 %
Indice Bloomberg Global Aggregate				
Bond	9,60	3,13	-1,17	1,72
Indice FTSE Global All Cap	13,68	12,06	15,78	10,26

^{1 25} janvier 2018

Aperçu du portefeuille

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds de placement sous-jacents détenus dans le portefeuille peuvent être consultés à l'adresse sedarplus.com.

Répartition du portefeuille

Au 31 mars 2025

	% de la valeur				
	liquidative				
Titres à revenu fixe	40,6 %				
Actions américaines	26,4				
Actions canadiennes	17,9				
Actions internationales	10,5				
Actions des marchés émergents	4,4				
Autres actifs et passifs (montant net)	0,2				
	100.0				

25 principaux titres

Au 31 mars 2025

Le tableau suivant présente les 25 principaux titres en portefeuille (ou l'ensemble des titres si le portefeuille contient moins de 25 titres).

	% de la valeu liquidativ		
FNB indiciel américain marché total Vanguard	26,4	%	
FNB indiciel d'obligations totales canadiennes Vanguard	24,0		
FNB indiciel FTSE Canada toutes capitalisations Vanguard	17,9		
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations			
hors Amérique du Nord Vanguard	10,5		
FNB indiciel d'obligations totales américaines (couvert en \$ CA)			
Vanguard	8,4		
FNB indiciel d'obligations totales mondiales hors États-Unis			
(couvert en \$ CA) Vanguard	8,2		
FNB indiciel FTSE marchés émergents toutes capitalisations			
Vanguard	4,4		
Trésorerie	0,2		
	100,0		
Valeur liquidative totale	3 419 968 913	\$	

Vanguard

Placements Vanguard Canada Inc.

22, rue Adelaide Ouest Bureau 2500 Toronto (Ontario) M5H 4E3

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs portant sur des événements futurs, résultats, circonstances, rendements ou attentes, qui ne sont pas des faits historiques, mais qui représentent plutôt certains points de vue au sujet d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs donnent lieu à des hypothèses et comportent des risques inhérents et des incertitudes. Il existe un risque important que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne se fier indûment à aucun des énoncés prospectifs, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs et les objectifs, les attentes, les estimations ou les intentions exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces énoncés prospectifs, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le FNB peut investir ainsi que les risques décrits de temps à autre dans le prospectus du FNB. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour prendre des décisions concernant un placement dans le FNB, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, Placements Vanguard Canada Inc. ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, et décline expressément toute intention ou obligation de le faire, sauf si la loi l'y oblige.